



Délai d'appel suite à condamnation

Par **jsgworld**, le **28/10/2008** à **15:14**

Bonjour,

J'ai été condamné à une amende par un tribunal de proximité.

Je n'ai jamais été averti de la convocation au tribunal ainsi que les courriers qui précédaient car j'étais à l'étranger.

Un huissier est maintenant chargé de recouvrer les sommes.

Puis-je faire appel car je n'étais pas en France lors des convocations ?

Merci